

Département du CALVADOS

Arrondissement de BAYEUX

## COMPTE-RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation

01/06/2020

Affichage

01/06/2020

Séance du 4 Juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de juin à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Trac-sur-mer, sous la présidence de Monsieur Daniel CATTELAINE, Maire.

Étaient présents les conseillers suivants : Mesdames Messieurs CATTELAINE, BOUCLIER, DELAUNE, DELCLEVE, GODFROY, LEBOURGEOIS, LECHARDEUR

Absent(es) excusé(es) : M. HILAIRE - pouvoir à M. CATTELAINE

Absent(es) : Mme LEPETIT, Mr DE BOURGOING

Secrétaire : Mme BOUCLIER

### N°01 - Délibération n° 13-2020 Election d'un second adjoint

Suite à la mise en place de la nouvelle équipe municipale en date du 28 Mai 2020, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de nommer un second adjoint et propose Madame Florence LECHARDEUR.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de madame LECHARDEUR en tant que 2<sup>nd</sup> adjoint au maire.

### N°02 - Délibération n° 14-2020 Nomination d'un conseiller municipal délégué

Suite à la mise en place de la nouvelle équipe municipale en date du 28 Mai 2020, Monsieur le maire annonce aux membres du conseil municipal qu'il nomme un conseiller municipal délégué et propose Monsieur Francis GODFROY.

Ce dernier percevra une rémunération mensuelle identique aux adjoints à savoir 9.90% du taux maximal de l'indice terminal de la fonction publique territoriale. Le paiement de cette indemnité est mensuel.

### N°03 - Délibération n° 15-2020 Constitution des commissions communales

Les adjoints de la commune ont en charge les commissions suivantes :

Madame BOUCLIER : Commission Aménagement

- Membres : Madame DELAUNE, Monsieur DELCLEVE, Monsieur DE BOURGOING, Monsieur GODFROY

Madame LECHARDEUR : Commission Finances

- Membres : Madame BOUCLIER, Madame DELAUNE, Monsieur DE

**N°04 - Délibération n° 16-2020**  
**Indemnité de fonction du maire**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 28 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au taux maximal de l'indice terminal de la fonction publique territoriale soit 25.50%. Le paiement de cette indemnité est mensuel.

**N°05 - Délibération n° 17-2020**  
**Indemnité de fonction des adjoints et conseiller délégué**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2123-20 et suivant,  
Vu les arrêtés municipaux du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire et au conseiller municipal délégué, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire et au conseiller municipal délégué à 9.90% du taux maximal de l'indice terminal de la fonction publique territoriale. Le paiement de cette indemnité est mensuel;

**N°06 - Délibération n° 18-2020**  
**Proposition de noms pour le renouvellement de la CCID**

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi convient-il de procéder la constitution d'une nouvelle commission.

Il est également possible de laisser le directeur général des finances publiques procéder à la nomination des membres.

Le conseil municipal ne souhaite pas communiquer de noms de commissaires et laisse le soin au directeur général des finances publiques de procéder à cette nomination

**N°07 - Délibération n° 19-2020**  
**Distribution de masques sur la commune**

Le conseil municipal décide de la façon suivante la répartition des masques sur la commune :

Résidents permanents : distribution d'un masque tissu par personne

Résidents secondaires : distribution de deux masques chirurgicaux par personne

Personne de plus de 65 ans : possibilité de réapprovisionnement de masques chirurgicaux limité.

**N°08 - Délibération n° 20-2020**  
**Délégués au SDEC ENERGIE**

Afin de représenter la commune au sein du SDEC Energie, le conseil municipal décide de désigner les personnes suivantes comme délégués :

- Titulaire : Carole DELAUNE
- Suppléant : Louis DE BOURGOING

**N°09 - Délibération n° 21-2020**  
**Délégués au SIAT**

Afin de représenter la commune au sein du SIAT, le conseil municipal décide de désigner les personnes suivantes comme délégués :

- Titulaires : Daniel CATTELAIN, Laurence BOUCLIER, Francis GODFROY
- Suppléant : Joël DELCLEVE

**N°10 - Délibération n° 22-2020**  
**Délégués au SMAEP du Vieux Colombier**

Afin de représenter la commune au sein du SMAEP du Vieux Colombier, le conseil municipal décide de désigner les personnes suivantes comme délégués :

- Titulaire : Daniel CATTELAIN
- Suppléant : Joël DELCLEVE

**N°11 - Délibération n° 23-2020**  
**Délégué école de Longues-sur-mer**

Afin de représenter la commune auprès de l'école de Longues-sur-mer, le conseil municipal décide de désigner comme délégué Madame Florence LECHARDEUR.

**N°12 - Délibération n° 24 -2020**  
**Préavis logement communal**

Suite au préavis déposé par Mme Juhel Ginette en date du 25 mai 2020 en recommandé, cette dernière a souhaité écourté son préavis.

Le conseil municipal, après débat, à décider de voter afin de déterminer la date de fin de préavis.

Par : 1 voix « Pour »  
4 voix « contre »  
3 abstentions

De ne pas écourter la durée du préavis.

**Informations et questions diverses**

### **Boûtage sur la commune :**

Francis GODFROY : Route de Port-en-bessin, vieux logis, le Callouet, La jacquotte (haut)

Daniel CATTELAIN : La brèche, La Jacquotte (bas)

Carole DELAUNE : Rue Philippe De Bourgoing, la Croix de l'an, Route de Longues

Florence LECHARDEUR : Chemin des mares, Route de Bayeux

### **Démissions :**

Monsieur le maire informe qu'en date du 30 Mai 2020, Monsieur Christophe BREIGEAT a donné sa démission au sein du conseil municipal.

Monsieur le maire informe qu'en date du 4 Juin 2020, Madame Aurore LEPETIT a donné sa démission au sein du conseil municipal.

### **Création site internet :**

Madame LECHARDEUR est en charge de la création du site internet de la commune

### **Chemin des Eclettes :**

Monsieur GODEFROY a signalé la présence d'un arbre dangereux et a placé une barrière afin d'en interdire l'accès. Monsieur le Maire a également pris un arrêté. L'arbre sera coupé par un élagueur professionnel.

### **Permanence de la mairie :**

La mairie est ouverte au public le jeudi de 09 à 12h et de 13h30 à 15h. les élus souhaitent mettre en place un créneau supplémentaire et décide d'ouvrir la mairie le mercredi de 18h30 à 19h30.

### **Photocopieur :**

Monsieur le maire informe que l'acquisition ou location d'un photocopieur A3 est à l'étude au vu des documents d'urbanisme que la commune reçoit et n'est pas en mesure de les copier.

### **Borne Incendie :**

Madame BOUCLIER informe le conseil avoir pris contact avec Bayeux Intercom concernant le placement d'une borne incendie de la commune.

**Séance est levée à 22h45**

Conforme aux registres des délibérations  
S'en suivent les signatures au registre